

## Le mot du Président du concours PSI Session 2002

Cette année encore, les épreuves du concours se sont déroulées sans incident digne d'être rapporté. Néanmoins le comportement de certains candidats lors des épreuves orales mérite quelques remarques qui seront présentées en fin de page.

Pour ce qui est des statistiques, le nombre de places offertes au concours PSI (590 en 1998, 723 en 1999, 748 en 2000, 779 en 2001, 796 en 2002) continue à augmenter, tiré par la forte demande des directeurs d'écoles vis à vis des candidats PSI. On peut se réjouir a priori de ce succès. Seule ombre au tableau: le « vivier » des candidats ayant les qualités requises pour satisfaire cette demande ne suit pas dans les mêmes proportions. Cela explique en partie le faible taux de remplissage des écoles. Il semble donc vital pour le long terme d'amplifier la promotion de la filière PSI (et des Concours en général) en amont, auprès des proviseurs, des enseignants, des conseillers d'orientation et, bien sûr, des élèves des lycées. Les statistiques pour cette année sont rassemblées à la fin de ce rapport (tableaux et courbe).

Une modification importante dans le déroulement du Concours a été introduite cette année lors des épreuves orales dont la durée est passée de trois semaines à quatre semaines. Cette augmentation de la durée, bien qu'elle ait introduit bon nombre de problèmes matériels nouveaux tant pour les candidats que pour les examinateurs (pénurie de transports, absence de cantine après le 14 juillet...), nous a permis de résoudre le problème récurrent de la carence du nombre de salles disponibles du Lycée Corot, carence qui avait atteint son paroxysme lors de la session 2001 (où se sont déroulées simultanément sur trois semaines les oraux des concours MP, PSI et DEUG, en parallèle certains jours avec les oraux du Bac).

Pour finir, je tiens à exprimer une mise en garde ferme aux futurs candidats sur la nécessité d'arriver à l'heure et après avoir fait valablement son accueil auprès des Services Centraux de Toulouse. En effet, bon nombre de candidats ont cru bon cette année de négliger l'étape l'accueil ou d'arriver à l'heure qu'ils avaient décidée... Or, ces comportements portent un fort préjudice à l'organisation du Concours. Si cette fois une grande clémence a été accordée, il n'en sera aucunement le cas lors de la session 2003 et je donnerai les instructions pour que le règlement, publié dans la notice remise au candidat, soit appliqué dans toute sa rigueur : en l'absence d'un cas de force majeure dont le candidat aura la charge de la preuve, l'absence d'accueil aux Services Centraux du Concours comme tout retard de plus d'un quart d'heure entraînera l'exclusion définitive.

Salvatore OLIVERI  
Président du Concours PSI